

# HONORAIRES

## 1. TRANSACTIONS IMMOBILIERES (TVA Incluse)

### A/ Locaux d'habitation (Vente)

- 10% sur la tranche inférieure ou égale à 130 000 €
- 7% sur la tranche entre 130 000 et 300 000 €
- 5% sur la tranche supérieure à 300 000 €

Non cumulatifs, à la charge de l'acquéreur sauf dispositions particulières et inclus dans les prix affichés en publicité.

Les taux indiqués peuvent être diminués en fonction des accords pris avec les vendeurs.

### B/ Fonds de commerces et locaux commerciaux 10%

## 2. LOCATIONS (TVA Incluse)

### A/ Locaux d'habitation ou mixte

Contrat de 3 ou de 6 ans :

- Quote-part : LOCATAIRE 15€/m<sup>2</sup> correspondant à l'organisation des visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail et l'état des lieux ;
- Quote-part : BAILLEUR 1 mois de loyer correspondant à l'organisation des visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail et l'état des lieux et aux divers frais administratifs.

### B/ Locaux commerciaux

10% du loyer de la 1<sup>ère</sup> année + 3% de la 2<sup>ème</sup> année et 2% de la 3<sup>ème</sup> année pour les baux de 9 ans + frais d'actes mentionné ci-dessous. L'ensemble est à la charge du locataire.

#### Rédaction d'actes :

→ Baux de 9 ans : calculé sur le loyer cumulé de la 1<sup>ère</sup> période triennale.

Tranche de	0 à 4 600 €.....	2%
	4 601 à 9 200 €.....	1,5%
	9 201 à 15 300 €.....	1%
	Tranche supérieure à 15 300 €.....	0,5%

Tarif minimum 240 €

→ Bail précaire : 240 €